



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 98697

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'augmentation significative du taux de suicide chez les agriculteurs. Ces actes irrémediables de plus en plus nombreux sont en effet révélateurs d'un sentiment de malaise ressenti par un nombre croissant des acteurs de cette filière. Les crises agricoles à répétition, les fluctuations de prix des matières premières ou les difficultés financières dramatiques sont autant d'explications que l'on peut avancer afin d'appréhender ce dramatique constat. Il lui demande ainsi quelles mesures concrètes peuvent être mises en oeuvre afin de prendre en amont toute la mesure de cette détresse sociale et mieux pouvoir l'endiguer.

Texte de la réponse

Une étude statistique menée par l'Institut de veille sanitaire (INVS), publiée dans un article d'avril 2010 « Suicide et activité professionnelle en France » de la Revue d'épidémiologie et de santé publique a mesuré le taux de prévalence aux tentatives de suicide et le risque relatif de décès par suicide par groupe socioprofessionnel, secteur d'activité et statut d'emploi. Si les exploitants agricoles présentent des taux de prévalence plus faibles que les taux moyens généraux observés (0,4 % pour les exploitants agricoles hommes, contre 3,1 % pour les hommes et 4,1 % pour les agricultrices, contre 6,9 % pour les femmes), ils constituent le groupe socioprofessionnel au sein duquel le risque de décéder par suicide s'avère le plus élevé (3,1 fois plus pour les hommes par rapport aux cadres et professions intellectuelles et 2,2 fois plus pour les femmes). Les causes du suicide sont le plus souvent multiples, sociales, économiques, professionnelles et individuelles. Elles peuvent et doivent être traitées. Le Gouvernement s'y emploie. C'est dans ce but qu'il s'attache à apporter à nos agriculteurs des réponses concrètes, à leur ouvrir des perspectives de long terme et à défendre un modèle d'agriculture à la fois protecteur, stable et régulé. Cependant, au-delà des causes professionnelles et économiques, il importe également de traiter les autres facteurs de fragilités. Afin de mieux les cerner, la Mutualité sociale agricole (MSA) et l'InVS vont réaliser avant la fin de l'année une étude sur le suicide en agriculture de façon à approfondir la connaissance de ce phénomène et à identifier les leviers de prévention les plus appropriés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98697

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 805

Réponse publiée le : 29 mars 2011, page 3064